



Argumentaire du comité politique « Non à No Billag »

Votation du 4 mars 2018

De quoi s'agit-il?

L'initiative populaire «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)» provient principalement de l'entourage des Jeunes UDC et des Jeunes libéraux radicaux. Elle vise la suppression des redevances de réception tv et radio. Elle cherche à faire inscrire dans la Constitution que la Confédération n'est pas en droit de prélever de redevance de réception ni de subventionner des stations radio et chaînes tv, et qu'elle doit mettre régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision. La Confédération octroie aujourd'hui des concessions à des stations radio et à des chaînes tv qui doivent en retour remplir un mandat de service public. C'est pour remplir ce mandat de prestations, qui recouvre notamment, selon les concessions, l'information, la formation et le divertissement, que certaines de ces chaînes et stations sous concession perçoivent une part de la redevance.

Si l'initiative était acceptée, la redevance radio et tv serait supprimée et la SSR perdrait cette partie de ses recettes, tout comme les 21 radios régionales et les 13 diffuseurs tv locaux bénéficiant d'une part de la redevance. La SSR et les radios et tv régionales concernées subiraient donc de lourdes pertes financières et se verraient dans l'obligation de cesser leurs activités; en effet, le financement via la redevance est pour elles vital. La SSR se finance à 75 % par la redevance. Les chaînes tv locales couvrent en moyenne 53 % de leur budget à l'aide de la redevance, les radios locales dans les régions périphériques et de montagne 35 % et les radios locales complémentaires à but non lucratif, 67 %. Si l'initiative était acceptée, ni la SSR ni les diffuseurs régionaux ne pourraient survivre; ils devraient purement et simplement cesser leurs activités. Environ 14 000 personnes perdraient ainsi, directement ou indirectement, leur emploi. Par ailleurs, la couverture de l'actualité régionale et en quatre langues disparaîtrait dans une large mesure. Il est illusoire de croire que ces diffuseurs

pourraient continuer à exister après une perte de financement pouvant aller jusqu'à 75 %. Par conséquent, la suppression des redevances tv et radio revient à la suppression des radios et des chaînes tv suisses qui remplissent un mandat de service public.

Toutes les stations radio et chaînes tv devraient alors se financer de manière autonome; toute subvention de la part de la Confédération serait interdite. Si l'initiative était acceptée, la Suisse deviendrait la seule démocratie d'Europe à avoir supprimé le service public audiovisuel et à avoir inscrit dans sa Constitution l'interdiction d'un financement des médias publics par la Confédération.

La mise aux enchères des concessions aurait pour conséquence de soumettre la place médiatique suisse aux seuls principes économiques. Les concessions n'étant plus liées à un mandat de prestations impliquant des exigences de qualité, elles seraient tout simplement octroyées au plus offrant. Pour survivre, les diffuseurs radio et tv devraient orienter leurs programmes sur des critères commerciaux: la priorité ne serait plus donnée à une couverture de l'actualité indépendante et impartiale, mais tout simplement à ce qui se vendrait le mieux. Or les émissions les plus lucratives sont les formats de divertissement achetés à l'étranger. Les émissions d'information et les programmes culturels et éducatifs, qui sont coûteux, ne sont pas intéressants financièrement. Il n'y aurait donc plus aucune motivation à continuer à produire ce genre de formats.

De plus, l'initiative souhaite supprimer l'art. 93 al. 2 de la Constitution, qui définit les exigences de qualité que doivent remplir les médias audiovisuels. Cela recouvre par exemple le mandat de formation et la contribution à la libre formation de l'opinion; ils doivent aussi prendre en considération les particularités du pays et les besoins des cantons et présenter les événements de manière fidèle. La suppression de cet article entraînerait un changement radical des exigences envers les médias: la représentation fidèle de différents points de vue ne ferait plus partie des principes à respecter dans la couverture de l'actualité. Il n'existerait plus d'institution qui soit tenue de remplir un mandat de formation et d'information pour la population. Les médias n'auraient plus l'obligation de prendre en compte les particularités du pays ni les besoins des cantons.

L'initiative souhaite aussi supprimer la possibilité de déposer des plaintes relatives aux programmes. Les auteurs de l'initiative remettent en effet en cause l'existence d'une autorité de surveillance des programmes indépendante de la Confédération, qui permet aujourd'hui au public de protester contre des émissions au contenu manipulateur. Si l'on n'est pas d'accord avec une émission, la seule façon d'exprimer son mécontentement sera le boycott; il ne sera plus possible de déposer plainte contre le programme concerné.

Le système de perception de la redevance a été modernisé après approbation par le peuple de la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, votation le 14 juin 2015). La redevance passera en outre à 1 franc par jour et par ménage, soit 365 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 2019. Cela représente une réduction de 86 francs par rapport à la redevance actuelle. Toute augmentation de ce montant dans les années à venir est exclue. En effet, la part de redevance perçue par la SSR à partir de 2019 est plafonnée à 1,2 milliard de francs, soit 40 millions de francs de moins par rapport à 2016. La redevance sera examinée tous les deux ans à partir de 2020. L'excédent éventuel sera transféré sur un compte; il pourra servir à couvrir une réduction de la redevance média ou à un financement des médias.

Enfin, la votation est prévue alors que le Conseil fédéral et le Parlement vont élaborer la nouvelle loi sur les médias au cours des mois à venir. Cette loi imposera, si nécessaire, de nouvelles règles au paysage médiatique suisse, en fonction des besoins, et redéfinira le mandat de service public. L'initiative fait donc des propositions inutiles dans un contexte où la situation des médias en Suisse est vouée à évoluer prochainement.

Les auteurs de l'initiative promettent des coûts inférieurs qui libèreraient à la fois les consommateurs et l'économie. Dans les faits, l'approbation du texte conduirait à un affaiblissement de la place médiatique suisse, car rares sont les diffuseurs tv et radio capables de se passer de la redevance pour se financer. En outre, produire les émissions d'information et les formats culturels et éducatifs ainsi que des divertissements conçus spécifiquement pour la Suisse et ce, dans les quatre langues nationales, représente un coût trop élevé pour être financé par la voie privée, forcément commerciale. Si l'initiative était acceptée, tout le monde serait perdant: le public, la culture, le sport, le fédéralisme et la démocratie.

Arguments

Les arguments-clés

1) NON à l'attaque contre la diversité des médias en Suisse

La redevance tv et radio nous permet de bénéficier en Suisse d'une offre média audiovisuelle plurielle. Elle finance en effet la SSR ainsi que 21 radios et 13 chaînes tv régionales. La SSR se finance à 75 % par la redevance. La redevance représente en moyenne 53 % du budget des chaînes tv locales, chiffre qui s'élève à 35 % pour les radios locales dans les régions périphériques et de montagne; pour les radios locales complémentaires à but non lucratif, il est de 67 %. Sans redevance, la SSR comme les diffuseurs régionaux n'auraient plus les moyens de survivre. Aucune entreprise ne pourrait poursuivre ses activités si elle perdait jusqu'à 75 % de ses recettes.

La disparition de la SSR et des 34 diffuseurs radio et tv locaux aurait une grave conséquence pour le public: il serait contraint de consommer plus de médias étrangers. Les émissions d'actualité adoptant un angle de vue helvétique et la couverture des thèmes suisses appartiendraient au passé. Le débat public serait de plus en plus dominé par des sujets qui sont importants pour nos voisins. La contrepartie des redevances tv et radio est très claire: elles permettent de porter un regard suisse sur le monde. La fin de la redevance veut avant tout dire moins d'autonomie et moins de Suisse.

2) NON à la fin des émissions pour les minorités

L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences dramatiques pour la Suisse romanche, la Suisse romande et la Suisse italienne. En Suisse alémanique, où le marché est suffisamment grand, il se créerait peut-être des offres d'informations et d'émissions éducatives, des divertissements futiles et quelques retransmissions sportives, financés par un système d'abonnement et par les recettes publicitaires. Dans les trois autres régions, le marché est tout simplement bien trop réduit pour pouvoir exploiter une station radio ou une chaîne tv commerciale. Les Romands se verraient contraints de consommer uniquement les médias français et les Tessinois, les médias italiens. L'offre média en romanche ne serait tout simplement pas remplacée. Le service public contribue aujourd'hui significativement à l'identité et à la diversité de notre pays. Or, pour le bon fonctionnement de notre démocratie directe, il est indispensable que les citoyens suisses soient informés des thèmes nationaux et régionaux importants dans leur langue et d'un point de vue suisse, et qu'ils puissent se forger leur opinion indépendamment des médias étrangers.

3) NON à une attaque radicale contre le service public

Les diffuseurs percevant la redevance garantissent aujourd'hui un service public média audiovisuel dans les quatre langues nationales ainsi que dans toutes les régions. Si l'initiative était acceptée, l'offre actuelle ne serait pas remplacée par une version allégée du service public audiovisuel financée par une redevance d'un montant inférieur; il n'y aurait plus que des diffuseurs radio et tv commerciaux. Le paysage médiatique suisse s'en verrait profondément transformé, car les médias publics n'existeraient plus. Et cela va plus loin encore: l'interdiction de la perception d'une redevance de réception par la Confédération, qui

serait alors inscrite dans la Constitution, empêcherait tout retour en arrière. La Confédération aurait en outre l'interdiction de subventionner des stations radio et chaînes tv. Qu'un dialogue constructif sur le contenu et sur le périmètre du service public média soit nécessaire, cela ne fait aucun doute. Mais, en cas d'acceptation de l'initiative, il n'aurait pas lieu d'être, car le service public audiovisuel disparaîtrait complètement. L'initiative No Billag renferme bien plus que la suppression de la redevance. Ce sur quoi le peuple va se prononcer, c'est sur l'existence ou non, partout en Suisse, de stations radio et de chaînes tv dotées d'un mandat de prestations, tenues de produire des programmes de qualité et de donner une représentation fidèle des événements.

4) Non à une attaque contre notre démocratie directe

L'initiative No Billag détruit la diversité du paysage audiovisuel actuel et, par conséquent, l'indépendance de l'information, indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie directe. C'est une attaque en règle contre nos médias indépendants et contre la démocratie directe. On ne surnomme pas pour rien les médias «le quatrième pouvoir»; ils nous permettent en effet de nous forger une opinion et de participer au processus politique en citoyens responsables. Dans une démocratie qui fonctionne, la Confédération, les cantons et les communes sont dépendants de la bonne information des citoyens. Si le paysage médiatique devient totalement soumis à la logique commerciale, le pouvoir des investisseurs augmentera sur le marché suisse des médias et ils pourront ainsi imposer leurs intérêts propres. Nous ne pouvons pas laisser les médias suisses devenir le porte-voix des représentants d'intérêts dotés de puissants moyens financiers, qui en feraient de simples vecteurs de propagande politique, comme c'est le cas en Italie ou aux Etats-Unis. Cette votation pose la question de savoir à qui devrait revenir le pouvoir sur la radio et la télévision et à qui il devrait servir: aux plus favorisés seulement ou à la société toute entière?

5) NON à un système de PayTV coûteux – les médias seraient-ils bientôt réservés aux riches?

Grâce à la révision de la loi sur la radio et la télévision, la redevance ne sera plus que de 365 francs par an et par ménage à compter du 1^{er} janvier 2019. Cela marquera également la fin des contrôles de Billag, pointés du doigt pour leur lourdeur administrative. L'offre complète de la SSR et des diffuseurs régionaux, dédiée à l'information, à l'éducation, à la culture, au divertissement et au sport, ne coûtera plus qu'1 franc par an. Ce franc nous sert aussi à soutenir le programme dans toutes les régions, ce qui est primordial pour les groupes minoritaires. Sans la SSR et les diffuseurs régionaux, les systèmes de PayTV deviendraient la norme, ce qui reviendrait finalement beaucoup plus cher. On le voit déjà aujourd'hui avec les offres payantes dans le domaine du sport, qui dépassent largement le montant de la redevance radio et tv. Une offre aussi étendue que celle dont nous disposons tous aujourd'hui n'existerait plus, même en PayTV. Seules les personnes ayant des revenus élevés pourraient se permettre d'avoir accès à ce qui en resterait. Nous ne pouvons pas laisser la radio et la télévision devenir un luxe auquel seuls les plus favorisés pourront prétendre.

Les arguments en détail

1) NON à l'attaque contre la diversité des médias en Suisse

La disparition de la SSR et des 34 diffuseurs radio et tv locaux aurait une conséquence de taille pour le public: il serait contraint de consommer plus de médias étrangers. Les émissions d'actualité adoptant un angle de vue suisse et la couverture des thèmes suisses appartiendraient au passé. Le débat public serait de plus en plus dominé par des sujets qui sont importants chez nos voisins, mais pas forcément chez nous. La contrepartie des redevances tv et radio est très claire: elles permettent de voir le monde du point de vue de la Suisse. La fin de la redevance veut avant tout dire moins d'autonomie et moins de Suisse.

Les auteurs de l'initiative affirment que No Billag nous offrirait une plus grande liberté dans le choix des médias que nous consommons, car nous pourrions déterminer nous-mêmes les offres pour lesquelles nous souhaitons dépenser notre argent. Cependant, les offres qui nous seraient proposées seraient bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, et bien moins nombreuses, car dans le domaine privé, on ne produit que ce qui peut générer un profit. Ainsi, les médias actifs sur le marché libre ont plutôt tendance à produire des programmes grand public. Les contenus de qualité et spécifiquement suisses seraient sacrifiés sur l'autel des taux d'audience. Un financement purement commercial ne permettrait pas de financer les offres que proposent actuellement les diffuseurs touchant la redevance; si l'initiative était acceptée, l'offre serait bien plus limitée qu'aujourd'hui. Ainsi, au lieu d'introduire une plus grande liberté de choix, l'initiative aurait pour résultat de réduire significativement l'offre média – et il faudrait en plus payer plus cher qu'aujourd'hui pour y accéder!

No Billag, c'est aussi No radios locales et No chaînes tv régionales

La redevance radio et tv ne finance pas uniquement la SSR: 13 radios locales et 21 chaînes tv régionales en bénéficient également. Avant la votation sur la révision de la LRTV en juin 2015, environ 4 % (54 millions) des recettes totales de la redevance (1,3 milliard) revenaient à ces stations radio et chaînes tv privées. Aujourd'hui, cette part est passée à près de 5 % (67,5 millions). A partir de 2019, les diffuseurs privés régionaux sous concession percevront 6 % du total de la redevance, soit 81 millions de francs, ce qui permettra de renforcer l'offre régionale et la diversité des diffuseurs. La suppression de la redevance contraindrait la plupart des diffuseurs régionaux à mettre fin à leurs activités et entraînerait la disparition potentielle de 14 000 emplois.

Sur le marché local, de taille forcément réduite, il serait impossible de compenser les contributions publiques par des recettes commerciales. L'offre de la SSR elle-même ne pourrait pas être financée sur le marché libre, comme le montrent les chiffres communiqués dans le message du Conseil fédéral: les émissions d'information parviennent aujourd'hui à se financer par la publicité à hauteur de 22 %. Pour le sport, le financement par la publicité se limite à 13 % et pour les émissions destinées aux enfants et aux jeunes, à 2 % seulement. Il en va de même pour les radios et chaînes tv privées sous concession: la publicité ne permet pas de financer la totalité de leur offre. Pour couvrir les coûts de production, il faut pouvoir atteindre un public le plus large possible. Or, le marché suisse est trop réduit pour cela. Une offre radio et tv régionale n'aurait donc aucune chance de pouvoir être financée tout en générant un profit.

Chaînes tv régionales: 13	Radios locales/régionales, commerciales avec part de la redevance: 13	Radios locales/régionales, complémentaires avec part de la redevance: 9
Canal 9 / Kanal 9 Canal Alpha La Télé Léman bleu TV Südostschweiz Tele 1 Tele M1 Tele Ostschweiz Tele Top TeleBärn TeleBasel TeleBilingue Teleticino	Radio BeO BNJ FM (RFJ, RJB, RTN) Radio Canal 3 Radio Chablais Radio Fiume Ticino Radio Freiburg/Fribourg Radio Munot Radio Neo 1 Radio R3i Radio Rhône FM Radio Rottu Oberwallis Radio Südostschweiz	Radio 3fach Radio Cité Radio Kanal K Radio LoRa Radio RaBe Radio RaSa Radio Stadtfilter toxic.fm Radio X

Tableau 1: liste des diffuseurs percevant la redevance – tous sont visés par l'initiative No Billag



2) NON à la fin des émissions pour les minorités

La redevance radio et tv permet à la Suisse de disposer d'une importante offre média qui ne serait aucunement rentable pour les chaînes commerciales. Les diffuseurs percevant une part de redevance produisent des programmes pour toutes les régions, pour toutes les générations, pour les personnes atteintes de déficiences visuelles et auditives, pour le public souhaitant des émissions généralistes ou plus pointues et pour les amateurs de culture au sens large, entre pièces radiophoniques, musique classique, séries policières et émissions jeunesse. Les Suisses de l'étranger bénéficient eux aussi d'une offre spécifique, proposée par exemple par SWI swissinfo.ch. Pour les personnes atteintes de déficiences sensorielles, toutes ces offres revêtent une importance capitale. Elles sont également vitales pour les domaines de la formation et de la culture ainsi que pour les disciplines sportives moins connues. Pour beaucoup de ces groupes minoritaires, les émissions radio et tv spécifiques sont l'unique plate-forme leur donnant une visibilité.

Grâce au mandat de prestations, les diffuseurs radio et tv assurent dans chaque région des programmes locaux spécifiques. Ils garantissent ainsi que la Suisse dispose d'une offre d'information audiovisuelle de qualité et que les habitants des vallées les plus reculées puissent eux aussi être informés dans leur langue. Il est illusoire de croire que les diffuseurs privés fourniront également ces prestations, car les marchés correspondant à ces offres minoritaires sont beaucoup trop petits pour être rentables. Sans financement via la redevance, il ne serait plus possible de remplir le mandat de prestations destiné à ces minorités et aux régions périphériques. «Ce n'est pas la redevance qui est chère, mais la diversité propre à la Suisse ainsi que notre force, qui est de permettre aux minorités de bénéficier elles aussi du service public de manière égalitaire.»

Certes, les diffuseurs privés pourraient reprendre une part de l'offre des diffuseurs percevant la redevance, mais aucun ne serait candidat pour remplir le noyau dur du mandat, soit l'exigence d'informer et de former le public dans toutes les langues nationales. Ainsi, l'acceptation de l'initiative signifierait non seulement la disparition des radios et des chaînes tv financées par la redevance mais aussi la perte d'une part de l'identité suisse, que ni Netflix ni RTL ne pourraient compenser.

Avec No Billag, les minorités linguistiques et les régions périphériques ont à perdre sur tous les plans:

- la péréquation financière entre les régions linguistiques ne serait plus possible;
- les radios et les chaînes tv à portée locale des régions périphériques ne pourraient plus se financer;
- l'existence de nombreuses stations radio et chaînes tv locales des régions périphériques serait menacée.

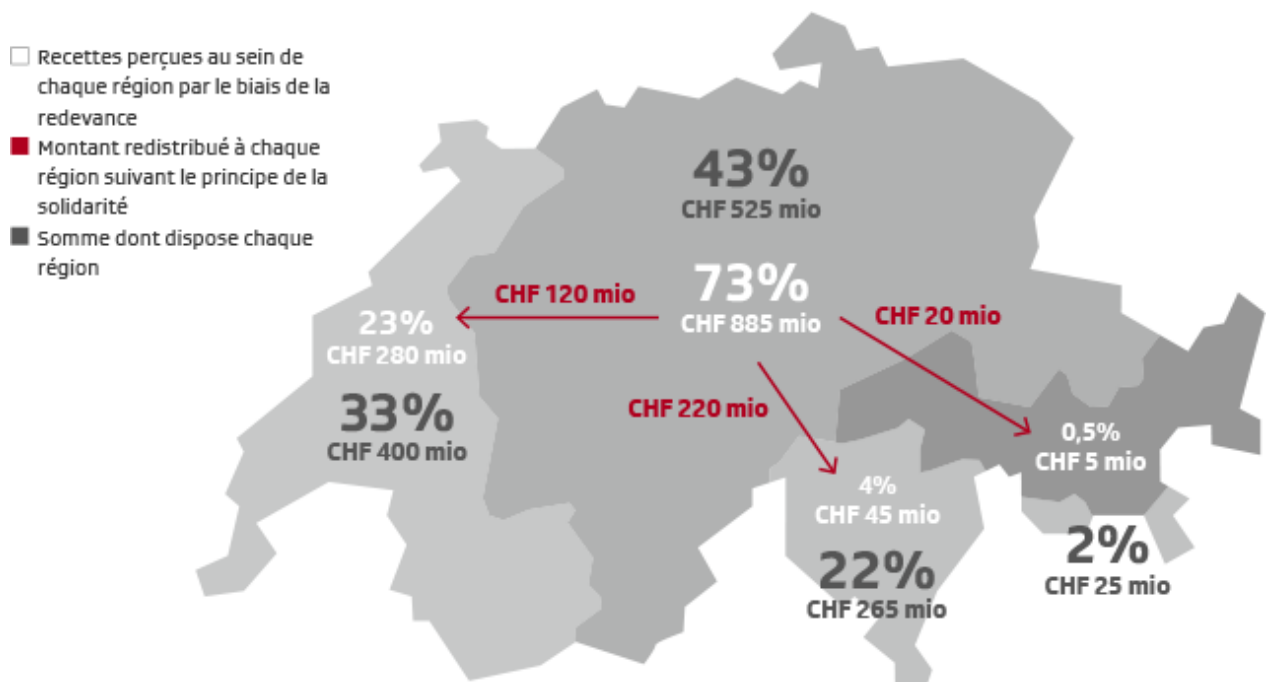
Offre de programme dans les quatre langues nationales

Pour que la SSR et les diffuseurs privés puissent remplir leur mandat de programme dans les quatre langues nationales, il existe un système de répartition solidaire de répartition des moyens financiers entre les régions: 73 % des recettes issues de la redevance, soit 885 millions de francs, sont générées en Suisse alémanique. Sur cette somme, seuls 525 millions de francs sont investis dans le programme SSR alémanique, tandis que 400 millions reviennent à l'offre en français, 265 millions à l'offre en italien et 25 millions à l'offre en

romanche. Ce système de répartition des recettes issues de la redevance illustre bien le principe solidaire qui définit la Suisse.

C'est uniquement grâce à la péréquation financière que la SSR peut fournir une offre dans les langues minoritaires. Sans redevance, aucun programme de qualité équivalente ne pourrait être produit dans ces langues. Mais pour les diffuseurs privés, répartir les moyens financiers en faveur des minorités linguistiques serait absurde du point de vue économique. L'acceptation de l'initiative No Billag signerait donc tout simplement l'arrêt de mort des diffuseurs des régions périphériques.

Le système suisse de la redevance radio et tv illustre la solidarité suisse. La Suisse alémanique, majoritaire, contribue au financement des programmes en français, en italien et en romanche. Les minorités ne devraient pas se voir barrer l'accès à l'information. Avec la suppression de la redevance, c'est le principe-même de la solidarité du système des médias suisse qui disparaîtrait, ce qui se traduirait par un affaiblissement de la cohésion en Suisse. Il est dangereux de créer des citoyens de deuxième classe.



3) NON à une attaque radicale contre le service public

Le service public audiovisuel représente en Suisse un service à la société et est inscrit dans la Constitution. C'est parce qu'il n'est pas possible, sur un petit marché comme la Suisse, qui plus est quadrilingue, de financer ces émissions grâce aux seules recettes publicitaires et au sponsoring, que la redevance radio et tv existe. Les recettes de la redevance reviennent à toutes les stations radio et chaînes tv qui remplissent un mandat de service public issu de la Constitution.

Les stations radio et les chaînes tv sous concession et partiellement financées par la redevance doivent expressément remplir un mandat dans les domaines de la formation, de

l'information et du divertissement. L'article 93 de la Constitution stipule que la radio et la télévision doivent contribuer à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles doivent prendre en considération les particularités du pays et les besoins des cantons; elles sont en outre tenues de présenter les événements de manière fidèle et de refléter équitablement la diversité des opinions.

La SSR, les 21 radios régionales et les 13 chaînes tv locales garantissent un service public audiovisuel dans les quatre langues nationales et dans toutes les régions. Le mandat de programme de la SSR est défini dans la loi fédérale sur la radio et la télévision:

1. La SSR remplit le mandat constitutionnel dans le domaine de la radio et de la télévision (mandat). Elle doit en particulier:
 - fournir à l'ensemble de la population des programmes de radio et de télévision complets et de même valeur dans les trois langues officielles;
 - promouvoir la compréhension, la cohésion et l'échange entre les différentes parties du pays, les communautés linguistiques, les cultures et les groupes sociaux, et tenir compte des particularités du pays et des besoins des cantons;
 - resserrer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger à la Suisse, promouvoir le rayonnement de la Suisse à l'étranger et y favoriser la compréhension pour ses intérêts.
2. La SSR diffuse au moins un programme de radio pour la Suisse d'expression romanche. Par ailleurs, le Conseil fédéral fixe les principes régissant la prise en compte des besoins spécifiques de cette région linguistique en matière de radio et de télévision.
3. Le Conseil fédéral fixe les principes régissant la prise en compte des besoins des personnes atteintes de déficiences sensorielles. Il détermine notamment dans quelle proportion des émissions spéciales doivent être offertes dans la langue des signes pour les malentendants.

Ce qui serait perdu avec la disparition du mandat de formation et d'information

La SSR n'est pas la seule à être tenue de prendre en considération les besoins spécifiques des cantons et des minorités et de leur proposer également un programme complet. Les autres radios et chaînes tv sous concession doivent également remplir un mandat de prestations de service public pour leur région, et c'est pour cela qu'elles perçoivent une part des recettes issues de la redevance. Aujourd'hui, 50 % de la redevance devrait servir au mandat d'information (ce que demande le Conseil fédéral à la SSR dans son rapport sur le service public dans le domaine des médias). Sans financement par la redevance, le mandat de prestations ne pourrait plus être rempli. Les offres dans les régions minoritaires ne pourraient être financées par la publicité faute d'être suffisamment rentables.

4) Non à une attaque contre notre démocratie directe

L'initiative aurait pour conséquence de supprimer de la Constitution le mandat du service public audiovisuel. Ainsi, les mandats d'information et de formation, la possibilité de déposer plainte contre les programmes et, surtout, la représentation fidèle des événements et la libre formation de l'opinion ne pourraient plus être garantis dans les offres tv et radio. Cela

constitue une attaque en règle contre l'autonomie et l'indépendance du paysage médiatique suisse.

Si ce dernier devient totalement soumis aux principes commerciaux, les investisseurs seront plus forts sur le marché suisse des médias et pourront ainsi imposer leurs intérêts propres. Tirer un trait sur le financement public augmenterait la dépendance face aux investisseurs privés. Une couverture de l'actualité impartiale et indépendante ne serait plus garantie, car les diffuseurs ne seraient plus soumis à un accord de prestations mais à leurs investisseurs. De cette façon, les propriétaires des entreprises média seraient les seuls à décider des contenus diffusés. Les chaînes pourraient donc être instrumentalisées à des fins politiques et utilisées pour véhiculer des messages de propagande. Nous ne pouvons pas laisser les médias suisses devenir le porte-voix de représentants d'intérêts dotés de puissants moyens financiers, comme c'est le cas en Italie ou aux Etats-Unis. Aux Etats-Unis, on voit ce que cela donne de réduire le service public aux thèmes non rentables que sont la politique, la religion et la culture: c'est la fin de l'indépendance de la radio et de la télévision.

A l'ère des «fake news», la présence de médias indépendants et crédibles est pourtant indispensable, et c'est pourquoi aucun pays d'Europe ne souhaite supprimer son service public audiovisuel. La votation du 4 mars pose la question de savoir à qui devrait revenir le pouvoir sur la radio et la télévision et qui il devrait servir: aux plus favorisés seulement ou à la société toute entière?

Les médias, le quatrième pouvoir

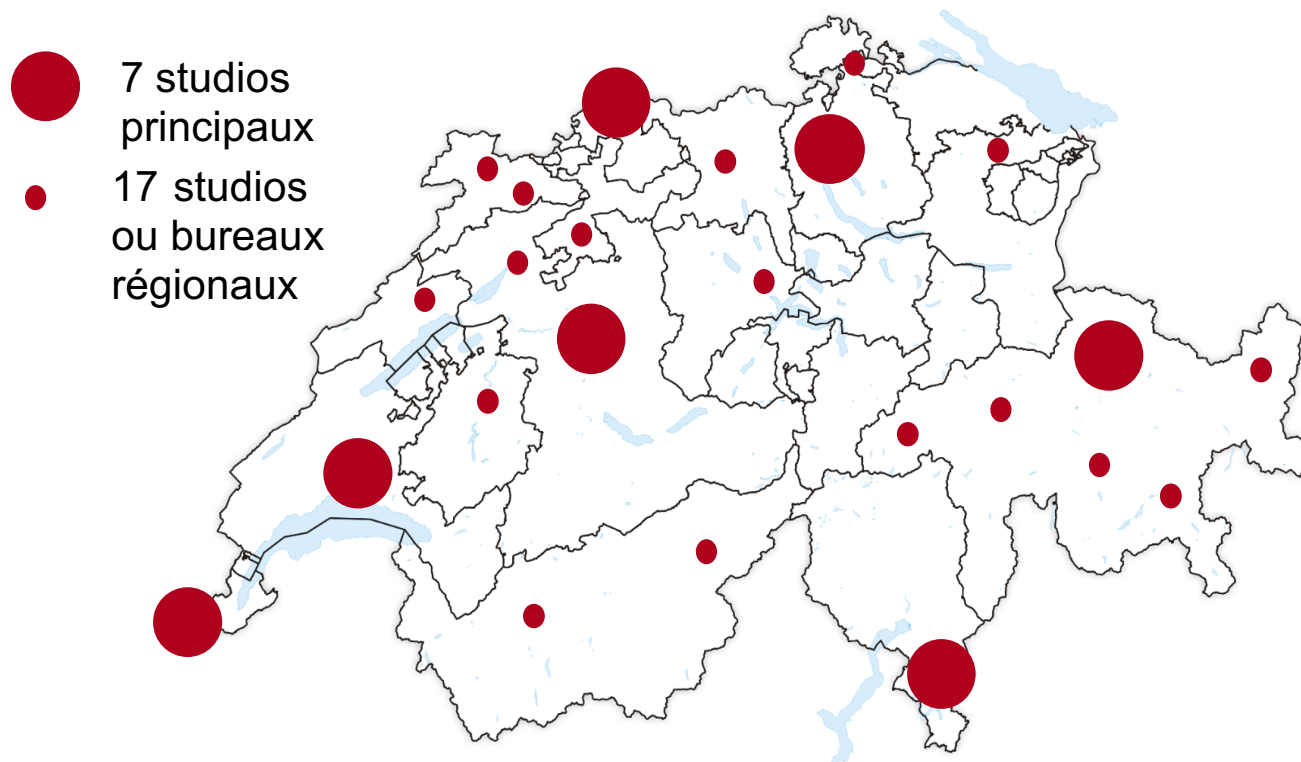
Ce n'est pas sans raison que l'on surnomme les médias «le quatrième pouvoir». Dans un système de démocratie directe comme le nôtre, l'existence d'un journalisme indépendant et de qualité est indispensable, car il permet la libre formation de l'opinion, au niveau national comme cantonal. Les médias doivent présenter les différentes opinions en présence afin que chacun puisse se faire un avis sur les grands sujets nationaux et régionaux. Avec la suppression du service public audiovisuel et du mandat de prestations, les exigences envers les médias changeraient radicalement: la représentation fidèle de différents points de vue ne fera plus partie des principes à respecter dans la couverture de l'actualité. Il n'existerait plus d'institution qui soit tenue de remplir un mandat de formation et d'information. Il est impensable que certaines opinions ou idées ne soient plus représentées dans les médias, parce qu'elles ne sont pas rentables ou ne correspondent pas au point de vue des propriétaires de ces médias. Le mandat de prestations actuel permet justement de garantir que les événements soient représentés de manière fidèle et que toute la diversité des opinions soit prise en compte.

Aujourd'hui, en Suisse, les médias privés sont déjà très concentrés. En Suisse alémanique, les trois plus grandes entreprises média (Tamedia, Ringier, NZZ) détiennent plus de 80 % des parts de marché. En Suisse romande, ce chiffre atteint même les 90 % (Tamedia, Ringier, Edipresse). On investit de moins en moins dans le journalisme, et cela signifie moins de diversité dans les médias et une moindre représentation des différentes opinions.

Une offre radio et tv fédéraliste

La SSR dispose de 7 studios principaux et de 17 studios régionaux répartis dans les différentes régions. Avec les radios et chaînes tv locales sous concession, elle garantit que les habitants de toute la Suisse reçoivent une information adaptée et indépendante sur les

thèmes importants. Ce service permettant la libre formation de l'opinion est essentiel au fonctionnement de notre démocratie directe au niveau national, cantonal et communal.



Divertissement

Le divertissement contribue lui aussi à la formation de l'opinion. Les films traitent souvent de thèmes importants pour l'ensemble de la société. L'art et la culture jouent également un rôle dans l'actualité politique, au même titre que la couverture de l'actualité; mais pour que cela soit possible, il est important que les contenus soient adaptés à la Suisse et à ses particularités. Les films français ou hollywoodiens sont différents de ceux que l'on tourne en Suisse, car ils s'adressent à un autre public-cible, marqué par une autre actualité. Les films et les autres émissions de divertissement traitent parfois de questions sociales et de valeurs importantes. La redevance permet aussi de financer le cinéma suisse, dans lequel la SSR investit chaque année 27,5 millions de francs. Depuis la création d'un accord avec la branche du cinéma, elle a investi plus de 400 millions de francs dans la production de films suisses et a coproduit plus de 2500 longs métrages, téléfilms, documentaires, courts métrages et films d'animation. L'acceptation de l'initiative mettrait fin à ces financements et il n'y aurait quasiment plus de films suisses. Ce ne serait pas seulement une part de la culture suisse qui disparaîtrait, mais aussi un important vecteur de formation de l'opinion.

5) NON à un coûteux système de PayTV – les médias seraient-ils bientôt réservés aux riches?

Suite à la révision de la loi sur la radio et la télévision, en juin 2015, la redevance ne sera plus que de 365 francs par an et par ménage à compter du 1^{er} janvier 2019. Cela marquera également la fin des contrôles de Billag, pointés du doigt pour leur lourdeur administrative. L'offre complète de la SSR et des diffuseurs régionaux, dédiée à l'information, à l'éducation, à la culture, au divertissement et au sport, ne coûtera plus qu'1 franc par jour. Ce franc nous sert aussi à soutenir le programme des régions, qui est primordial pour les groupes minoritaires.

La rentabilité n'existe pas: moins de 20 % des programmes de la SSR seraient rentables, et encore, pas dans toutes les régions. La plupart des programmes ne pouvant pas être financés par la publicité uniquement, l'acceptation de l'initiative ferait apparaître un système d'abonnement (PayTV), la seule alternative à une offre financée par la redevance. A première vue, cela paraît séduisant: chacun ne payerait plus que ce qu'il souhaiterait réellement consommer au lieu de financer les programmes qui ne nous plaisent ou ne nous intéressent pas. Mais, sur un marché de taille réduite comme le nôtre, ce système à la demande est une illusion: mettre en place ce type de modèle requiert une taille critique, que nous n'avons pas. Seuls des abonnements chers pourraient permettre la production d'offres pointues sur un petit marché comme le nôtre. Au bout du compte, les modèles PayTV pourraient revenir très cher. C'est ce que montrent les exemples des offres sportives payantes, dont le coût est significativement plus élevé que celui de la redevance.

A la SSR, seuls 13,1 % des coûts totaux pour les droits, la production et la mise en œuvre des émissions sportives sont couverts par les recettes commerciales (publicité). Les retransmissions en direct de rencontres sportives ne sont rentables que si le diffuseur peut, sur un marché relativement grand, couvrir les disciplines les plus importantes et qu'il fait payer ses téléspectateurs pour ses prestations. L'exemple de l'Allemagne montre quels coûts cela implique pour le consommateur: ceux qui voudront suivre en 2018 les matchs de la Bundesliga, de la Champions League et de l'Europa League devront pour ce faire souscrire à trois abonnements, pour un coût cumulé pouvant aller jusqu'à 500 Euro par an. En Italie, le supporter qui souhaite suivre les matchs de football doit payer un abonnement limité à ce seul sport, dont le prix est plus élevé, à lui seul, que le montant total de la redevance en Suisse.

De plus, les systèmes PayTV ne proposent que les offres qui sont rentables. Seules quelques disciplines sportives très populaires, comme le foot et le hockey sur glace, disposent d'un public suffisamment large et prêt à payer, qui leur permettraient d'être retransmises. Tandis que les fans de foot devraient donc payer plus cher pour regarder les matchs, la couverture des disciplines moins connues, elle, disparaîtrait complètement. La limitation de l'offre aux contenus grand public est prévisible; les régions périphériques, les disciplines sportives moins populaires et les minorités culturelles y perdraient leur tribune. Non seulement l'offre dont nous disposons aujourd'hui n'existerait plus, mais seules les personnes ayant des revenus élevés pourraient se permettre d'avoir accès à une offre radio et tv étendue. Nous ne pouvons pas laisser la radio et la télévision devenir un luxe auquel seuls les plus favorisés pourront prétendre. Certes, 365 francs par an est une somme importante pour les ménages ayant un budget limité. Mais le rapport qualité/prix est imbattable: dans aucun autre pays l'offre sportive sur les chaînes publiques n'est aussi étendue qu'en Suisse. Ramenée à l'échelle d'un ménage, l'offre de sport SSR coûte un peu moins de 60 francs par an seulement.

Arguments économiques

Les recettes publicitaires fuient à l'étranger

Les offres de la SSR constituent une plate-forme publicitaire de choix pour l'économie nationale. La SSR atteint chaque semaine environ 94 % de la population. Sans elle, l'économie suisse perdrait une plate-forme nationale irremplaçable pour la promotion des biens de consommation. Les radios et chaînes tv régionales offrent en outre une tribune et une plate-forme publicitaire aux entreprises des régions. Elles touchent en effet un large public, ce qui est intéressant pour les annonceurs. Si la redevance venait à disparaître, la SSR et les diffuseurs locaux deviendraient moins attrayants pour la publicité.

Les recettes publicitaires de tous les diffuseurs touchant une part de redevance sont intégralement réinvesties dans notre économie et dans le journalisme suisse. Si les investissements publicitaires dans les médias print reculent déjà depuis des années, il est peu probable que, en cas d'acceptation de l'initiative, les annonceurs se rabattent sur la presse, comme l'espèrent de nombreux éditeurs. Au contraire, les dépenses publicitaires qui sont faites aujourd'hui en Suisse se tourneraient massivement vers les chaînes tv étrangères ainsi que vers Google et Facebook. Les chaînes privées allemandes passent aujourd'hui déjà de la publicité suisse en Suisse; Google et Facebook en font de même. Cela montre bien que ces plates-formes sont plus lucratives que la presse imprimée. C'est pourquoi cette initiative joue contre la Suisse: au lieu d'être stimulé, le marché intérieur serait bien plutôt affaibli ou asséché et la Suisse ouvrirait grand la porte aux annonceurs étrangers. Les seuls qui profiteraient d'une place médiatique suisse affaiblie seraient en réalité les canaux étrangers.

Baisse de la redevance pour les ménages et les entreprises

Les ménages privés ne sont pas les seuls à verser une redevance pour la radio et la tv: les entreprises contribuent elles aussi au financement du service public audiovisuel, d'une part parce que, dans la plupart des entreprises, des programmes tv et radio sont (peuvent être) consommés, et d'autre part parce que l'économie profite directement de la présence de citoyens bien informés.

Aujourd'hui, le montant de la redevance pour les entreprises dépend de la nature de l'utilisation et du nombre d'appareils de réception:

- les entreprises sont tenues de verser la redevance si elles mettent à la disposition de leurs collaborateurs des appareils de réception pour l'information comme pour le divertissement. La redevance s'élève alors à 597,50 francs annuels par site.
- Les entreprises telles que les hôtels et les restaurants, qui diffusent des programmes radio et tv pour leurs clients à des fins d'information et de divertissement, versent entre 597,50 francs et 1374,20 francs par an. Le montant dépend du nombre d'appareils.

Suite à la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), en 2015, le principe de l'assujettissement général entrera en vigueur en 2019. Cependant, à compter de 2019, la grande majorité des entreprises suisses, soit 84 %, versera une redevance inférieure à celle d'aujourd'hui, voire en sera totalement exemptée.

Les entreprises paieront désormais un montant indexé sur leur chiffre d'affaires annuel, et non plus sur le nombre d'appareils. Les entreprises enregistrant un chiffre d'affaires de moins de 500 000 francs, comme la petite boulangerie du village ou le conseiller TED indépendant, seront totalement exemptées de la redevance. C'est le cas de plus de 75 % des entreprises. Pour 9 % des entreprises (chiffre d'affaires jusqu'à 1 million de francs), la redevance passera à 365 francs par an, comme pour les ménages. De plus, si elles ont enregistré un bénéfice inférieur ou nul l'année précédente, ces entreprises pourront se faire rembourser la redevance. De nombreuses entreprises dotées de multiples antennes bénéficieront d'une réduction (p. ex. grands distributeurs, revendeurs spécialisés). Elles versent actuellement des montants élevés chaque année, pour certaines des montants à 6 chiffres. Les entreprises enregistrant un chiffre d'affaires de 1 million de francs et plus verseront des montants échelonnés de 910 à 35 590 francs.

CA annuel (en CHF)	Redevance annuelle (en CHF)
jusqu'à 499 999	0
de 500 000 à 999 999	365
de 1 mio. à 4 999 999	910
de 5 mio. à 19 999 999	2280
de 20 mio. à 99 999 999	5750
de 100 mio. à 999 999 999	14 240
1 milliard et plus	35 590

A l'origine, il était prévu que les entreprises participent à hauteur de 15 % à la redevance. Avec le nouveau modèle, cette part ne s'élève plus qu'à 12 %; les entreprises sont donc moins fortement sollicitées que ce qui était initialement prévu.

Le service public audiovisuel profite à l'économie

Certains représentants du monde des entreprises affirment que celles-ci devraient être totalement exemptées d'une redevance servant au financement des médias. Cette exigence n'est toutefois pas recevable, car le monde économique profite bien lui aussi d'une offre

radio et tv de qualité, qui couvre les nouvelles tendances, analyse les questions économiques et propose des plates-formes publicitaires attrayantes au niveau national comme régional. La redevance radio et tv s'apparente en outre à d'autres taxes telles que les cotisations AVS: les entreprises participent au financement de la SSR car elles profitent, tout comme la société dans son ensemble, de la prestation fournie par l'entreprise média. Le service public média apporte une plus-value tant à la société qu'aux entreprises en offrant une tribune de choix (le programme) à la question économique. De nombreuses émissions sont importantes pour l'économie. Si le service public audiovisuel était supprimé, les citoyens ne seraient plus aussi bien informés, or cela est bénéfique pour les entreprises. Le service public assume des fonctions démocratiques-clés qui contribuent à la stabilité politique et à l'attractivité de la Suisse. C'est pourquoi economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse, choisit de rejeter cette initiative radicale.

En outre, la version révisée de la LRTV, acceptée par le peuple en 2015, prévoit la participation du monde économique au financement du service public média. Il faut respecter cette décision.

Si l'initiative était acceptée, SSR et les diffuseurs régionaux devraient purement et simplement cesser leurs activités, ce qui supprimerait de fait environ 6800 emplois. Par ailleurs, environ 6700 emplois supplémentaires dans des entreprises travaillant étroitement avec les diffuseurs touchant une partie de la redevance seraient eux aussi menacés.

Autres arguments

L'initiative est dangereuse pour la cohésion de la société et pour la solidarité entre les générations et les différents groupes en présence dans notre société. L'état d'esprit « je ne paye que ce que j'utilise » pose la question de savoir à quoi l'on donne la priorité: aux besoins individuels ou à la contribution de chacun à l'infrastructure du pays. Les personnes qui n'ont pas la télévision consomment elles aussi bien souvent, sans le savoir, des contenus SSR, par exemple des retransmissions sportives ou des émissions sur Internet. Si l'on décide de supprimer le service public média, on remettra peut-être bientôt en cause d'autres domaines du service public. Cette initiative est en effet un premier pas en direction d'un plus grand individualisme et d'un affaiblissement de la solidarité et des valeurs communes.

L'initiative détruit une part de culture suisse, car sans redevance, le cinéma suisse perdra 1/3 de son financement ainsi que son potentiel de diffusion dans nos frontières et à l'étranger. La musique perd un soutien indispensable au niveau financier et diffusion (p. ex. festivals, orchestres). En outre, on entendra moins de musique suisse à la radio. Les stations de la SSR en diffusent actuellement entre 8 % et 47 %. A titre de comparaison, les radios locales (touchant ou non la redevance) en diffusent en moyenne 9 % en Suisse alémanique, 4 % en Suisse romande et 6 % en Suisse italienne.

Aucun pays en Europe ne peut se permettre de ne plus avoir de médias publics. Ils contribuent en effet au processus démocratique et à la stabilité politique, qui ne peuvent être mesurés de manière monétaire, mais qui sont indispensables sur le marché international. Le besoin de stabilité politique n'appartient pas uniquement à la population suisse; c'est également un critère-clé pour les investisseurs internationaux.

La suppression de la SSR entraînerait la disparition de près de 14 000 emplois. Si le service public audiovisuel venait à disparaître, environ 14 000 emplois directs et indirects seraient supprimés. De nombreux fournisseurs et PME seraient également touchés. Environ 6800 personnes travaillent à la SSR et chez les diffuseurs radio locaux et tv régionaux touchant une part de la redevance. Au-delà de la SSR, près de 6700 emplois supplémentaires chez des fournisseurs, au sein de PME et dans le monde de la culture seraient également impactés. En un mot, la suppression du service public audiovisuel détruirait de très nombreux emplois.

Les informations de la SSR sont prisées dans les situations de crise. A chaque fois qu'un grand événement mondial a lieu ou qu'une catastrophe naturelle survient, le téléjournal SSR enregistre des pics d'audience: les Suisses sont à la recherche d'une information fiable et crédible. Sans la SSR, cette source d'information suisse de qualité particulièrement prisée dans les situations de crise n'existerait plus.

La radio et la tv publiques suisses affichent un rapport qualité/prix imbattable.

Si la Suisse était un pays monolingue, la redevance serait bien plus basse qu'elle ne l'est: elle s'élèverait à 215 francs et non à 365 francs par an, comme ce sera le cas à partir de 2019. La redevance suisse serait donc bien moins élevée que celle de pays unilingues comme le Danemark ou l'Autriche. De plus, le budget de la SSR est plutôt modeste par rapport à celui du service public audiovisuel de ses voisins. Les médias publics en France (Radio France / France Télévisions) disposent d'un budget 11 fois plus élevé (4,2 milliards de francs) que celui de la RTS en Suisse romande. En Italie, le budget du service public audiovisuel (Rai) est 13 fois plus important (3 milliards de francs) que celui de la RSI en Suisse italienne. Enfin, les médias publics en Allemagne (ARD/ZDF) bénéficient d'un budget annuel (9,3 milliards de francs) 16 fois plus élevé que celui de SRF en Suisse alémanique. Si elles avaient le budget annuel de SRF, ARD et ZDF l'aurait déjà épuisé avant la fin du mois de janvier.

Sans les offres des diffuseurs touchant la redevance, les Suisses de l'étranger perdent la possibilité d'un aperçu sur la Suisse. Près de 775 000 Suisses vivent à l'étranger. Les programmes de la SSR ainsi que ceux des principales radios privées sont accessibles en ligne et peuvent donc être regardés et écoutés partout dans le monde. Sans redevance, cette fenêtre sur la Suisse se fermerait et les Suisses de l'étranger perdraient des informations de qualité élevées ainsi qu'un lien fort avec leur pays. Sans redevance, il y aurait donc moins de Suisse, y compris à l'étranger.